

Les membres de l'ancienne municipalité avaient déjà été mis en liberté et réinstallés. Que de vengeance à assouvir! Que de brigandages à exercer! Vils instruments des représentants du peuple! ils alimentent leurs fureurs en désignant pour victimes ceux qui avaient développé la plus vigoureuse résistance à leurs projets liberticides. Collot-d'Herbois, ci-devant comédien, avait aussi une vengeance particulière à exercer contre toute cette malheureuse cité. Lors de son début sur le théâtre de Lyon, il avait été sifflé. Aussi, s'écria-t-il, pendant le siège de cette ville, qu'elle lui paierait bien cher ses coups de sifflet. Ainsi Lyon devait être victime de son bon goût pour les arts (1). Une commission militaire composée de cinq membres, quoique maratiste, jugeait cependant avec quelque apparence de justice. Elle suivait à peu près les formes. La société populaire, établie dans la salle de spectacle des Terreaux, se plaignait de ce qu'elle ne condamnait pas un assez grand nombre d'individus; que la nation avait

(1) Cet histrion était en mission, immédiatement après ce siège, à Crépy, dans le département de l'Aisne, avec Leguinio et Isoré. Avant de se faire connaître, ces députés parcouraient les places publiques, se glissaient dans les groupes et cherchaient à révolutionner le pays, en soulevant le peuple contre les réélus: « Il n'est pas étonnant, disait-on de toutes parts, que nous « soyons mal gouvernés, la Convention n'est composée que d'hommes igna-
« res, sans délicatesse; la plupart sont inconnus et n'ont jamais eu de
« moyens de subsistance. Il y a jusqu'à des comédiens qui sont membres
« de cette assemblée. » Le procureur-syndic était l'auteur de ces observa-
tions, dont le dernier trait ne devait pas flatter l'amour-propre de Collot. Deux heures après, les députés annoncèrent leur arrivée au district. Aussitôt il envoie une députation, à la tête de laquelle se trouvait le procureur-syndic. Collot l'aperçoit, demande ce que veulent ces hommes; on l'en instruit: *Retirez-vous, s'écria-t-il aussitôt, vous êtes des contre-révolutionnaires, vous n'êtes pas dignes de paraître devant la représentation nationale.* Les membres interdits se retirent, vont faire part à leurs collègues de la réception qui leur a été faite, tous en ignorent les raisons. Enfin, le procureur-syndic se rappelle ses propos et la figure de Collot-d'Herbois. Aussitôt, frappés de terreur, ils prennent la fuite.

(Note de Prudhomme).